

## AVIS DE COURSE

### Challenge SuperStar : Star

grade 5A

Challenge SuperStar : Intersérie quillards, Soling, M7.50, Tempest, Sb20  
grade 5A

11 octobre 2020

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Adresse mail [contact@cerclede la voile de paris.fr](mailto:contact@cerclede la voile de paris.fr)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### PRÉAMBULE

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient :
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux *des classes* : **Star, Soling, M7.50 et Tempest, SB20.**

1) **STAR** : *peuvent courir en temps réel si le nombre de 5 bateaux requis est atteint ;*

2) *Les autres classes QUILLARDS Voile Légère courent en inter série, selon leur rating, en temps compensé à condition d'atteindre le nombre de 5 équipages requis.*

### 3) Un regroupement de classes pourra être fait en fonction du nombre d'inscrits.

3.2 Les bateaux admissibles **doivent** s'inscrire :

- en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas [regates@cercledeavoiledeparis.fr](mailto:regates@cercledeavoiledeparis.fr), au plus tard le jeudi 7 octobre 2020,
- ou en cliquant sur le lien internet suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf8N-SDhdQkArML3QaVYBjC5RPDj9KMPLDnep8LHOzX19G2Zg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf8N-SDhdQkArML3QaVYBjC5RPDj9KMPLDnep8LHOzX19G2Zg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link),

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur **licence Club FFVoile mention « compétition »** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 €

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 11 octobre 2020 de 9h30 à 10h15.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
11/10/2020	11h

5.4 Courses à suivre.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- *disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.*

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4** à **7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

9.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

1. Les bateaux peuvent avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches, émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
2. Il est rappelé que l'usage d'une VHF est légalement réglementée. L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.

3. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :  
Président du Jury :

Marie Thérèse JOURDAS  
en cours

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎: 01 34 74 04 80

✉ [commissaire@cercledeuvoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercledeuvoiledeparis.fr)

- Pour les informations sur les courses s'adresser pour les Star à Thibault Le Court de Beru, Capitaine de Flotte de Star, [tdb@declictraining.com](mailto:tdb@declictraining.com), pour les Soling : Eric Ribadeau Dumas, 06 74 84 97 97, [ericrd@club-internet.fr](mailto:ericrd@club-internet.fr), Eric Pouillaude pour les M7.50 : 06 07 67 85 14 [eric.pouillaude@gmail.com](mailto:eric.pouillaude@gmail.com), ou à Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente, en charge des courses : 06 80 63 86 54, [marie.jourdass@free.fr](mailto:marie.jourdass@free.fr)

➤

### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET.